



# AMICALE des HOSPITALIERS NANTAIS

C.H.U. de NANTES – C.H. Georges Daumézon – CH Maubreuil- VMEH- VCVG

MAISON DES ASSOCIATIONS - HÔPITAL SAINT-JACQUES

85, Rue Saint-Jacques - 44093 - NANTES Cedex 1

Tél : 02.40.84.61.25 - Fax : 02.40.84.61.28

Adresse Internet : amicale.hospitaliers@chu-nantes.fr

www.amicale-des-hospitaliers-nantais

DEMANDE D'ADHÉSION  OU DE RÉ-ADHÉSION  Cocher la case s.v.p.

## DES AGENTS EN ACTIVITÉ

A L'AMICALE DES HOSPITALIERS NANTAIS POUR L'ANNÉE **2025**

Conditions du parrainage (La réduction de 25% ne s'applique qu'au parrain ou marraine)

- Nouvel adhérent ou adhérent n'ayant pas renouvelé sa cotisation depuis au moins 2 ans
- Pas de limitation du nombre de filleuls
- Les demandes d'adhésion – parrain et filleul(s) – doivent parvenir groupées

**Réduction de 25% sur la cotisation pour tout parrainage**  
**Limité à 50 % de réduction sur le montant de la cotisation**

Je soussigné(e) :

Nom :	Prénom :	Nom jeune fille :
Date Naissance :	Tél fixe :	Tél Mobile :
Adresse :		
Code Postal :	Ville :	
Mail :		

**IMPORTANT** : Merci de nous informer de tout changement de vos coordonnées en cours d'année – surtout adresse-mail car l'information vous est prioritairement diffusée par Internet (ou donner l'adresse mail d'un proche qui vous transmettra l'information).

### Situation de Famille

- Célibataire     Marié(e)     Vie maritale     PACS     Veuf(ve)     Divorcé(e)-Séparé(e)

**Enfant(s) de moins de 14 ans** (pour les nouvelles adhésions, joindre une photocopie du livret de famille)

NOM	Prénom	Date de Naissance

### Etablissement :

- Centre Hospitalier Universitaire de Nantes  
Site : .....
- Centre Hospitalier G. Daumézon
- Centre Hospitalier Maubreuil

1<sup>ère</sup> date d'adhésion à l'Amicale (mois, année) : .....

### Service :

### Unité :

- Demande à adhérer à l'Amicale des Hospitaliers Nantais, pour l'année **2025**  
(Pour résilier l'adhésion, il conviendra d'en informer le Président de l'Amicale par courrier ou mail)
- Joins à la présente demande un chèque bancaire ou postal d'un montant de 23 **Euros** (moins la réduction parrainage) si vous parrainez un nouvel adhérent, libellé à l'ordre de « Amicale des Hospitaliers Nantais » et à transmettre à l'adresse ci-dessus.

**Quelles activités nouvelles souhaiteriez-vous que l'Amicale développe ?** (Les propositions seront instruites par le « Bureau exécutif. ») : .....

.....

Date .... / .... / 202.

Signature :

# AMICALE DES HOSPITALIERS NANTAIS

C.H.U. de NANTES – C.H. Georges Daumézon – CH Maubreuil – VMEH - VCVG  
(Association - Loi 1901)

## COTISATION 2025 des Agents en activité

Le Conseil d'Administration de l'Amicale des Hospitaliers Nantais invite tous ses adhérents actuels et nouveaux, à verser leur cotisation 2025 - **23 Euros** - par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre de : « **AMICALE DES HOSPITALIERS NANTAIS** » (en indiquant au dos du chèque « Actif 2025 »).- accompagné de la demande d'adhésion ou de ré-adhésion figurant au verso, puis de bien vouloir adresser l'ensemble à **Amicale des Hospitaliers Nantais - Maison des Associations - Hôpital Saint-Jacques** pour le courrier interne et ajouter : **85 Rue St-Jacques 44093 NANTES Cedex 1** pour le courrier postal.

**L'adhésion à l'Amicale des Hospitaliers Nantais, bien que facultative, témoigne de l'appartenance à la communauté hospitalière, symbole d'aide et d'amitié.**

Les cotisations sont en effet reversées sous forme de :

### **PRESTATIONS Δ Paiement sur le trimestre qui suit la réception de la demande**

**Mariage ou P.A.C.S.\* (75€), Naissance\* (70€), Chèque Noël \*\*enfants jusqu'à 14 ans (25€) selon franchise :\***

Prestation versée dans l'année de l'évènement si l'adhésion est enregistrée au **31 MARS AU PLUS TARD\*\***

Prestation versée dans l'année de l'évènement si l'adhésion est enregistrée au **30 JUIN AU PLUS TARD**

**Retraite (110€) : Franchise = 5 années d'adhésion consécutives (4 années d'adhésion + année en cours)**

**Décès (150 €) : aide au conjoint lors d'un décès d'amicaliste (ou inversement) ou d'un enfant à charge au sens de la législation fiscale - Franchise = 6 mois d'adhésion**

**Prestation « pratique d'une activité extérieure à l' Amicale HN » SEULEMENT POUR L'AMICALISTE**

**(15 €) Sports, culture, artistique.**

### **ACTIVITES / OFFRES COMMERCIALES**

- 👉 **Atelier Photo** : cours jeudi de 20h à 22h30 à la Maison des Associations HSJ et expositions diverses
- 👉 **Comité de Lecture** : participation au Prix des Lecteurs Nantais 2025 (Prix Inter C.E.Régional Cezam Pays de la Loire)
- 👉 **Magazine «l'Hospitalier Nantais»** : histoires de vies et histoires hospitalières
- 👉 **Voyages – Soirées** Exemples : Voyage en corse du 29 mai au 5 juin 2024, Week- end en Bretagne du 21 au 22 septembre 2024, les Roussipontains, La Nuit du Jazz novembre 2024.
- 👉 **Spectacle de Noël** : Spectacle « illusion », salle de la Carrière à St Herblain.(exemple 2024)
- 👉 **Réductions** sur les spectacles, musées, salons, activités sportives, campings, séjour à la neige, voyages, commerces etc... pour les détenteurs de la **carte CEZAM** (l'Amicale adhérente à CEZAM Pays de la Loire subventionne une partie du prix de cette carte). Le guide Pass Time (réductions pour restaurants et magasins)
- 👉 **Billetterie cinéma** à tarifs réduits pour les détenteurs de la **carte CEZAM** mais pas nécessaire pour **UGC**
- 👉 **Billetteries diverses** : cirques, spectacles, salons, thalasso, etc...
- 👉 **Guide d'achat** offrant de multiples réductions chez les commerçants de natures diverses.

**Produits Régionaux à tarifs CE** : (mer, biscuiterie, chocolats, foie gras, miel, bijoux, parfums, etc...)

Bien que tous les amicalistes ne soient pas concernés par toutes les prestations-activités, ils en ont bénéficié par le passé ou en bénéficieront à l'avenir. Aussi nous comptons sur vous pour nous rejoindre dans

**UN ESPRIT DE SOLIDARITE.ET PROFITER DES BONS PLANS.**

**Peuvent adhérer à l'Amicale des Hospitaliers Nantais tous les personnels médicaux et non médicaux, actifs ou retraités. Parlez-en autour de vous !** L'Amicale des Hospitaliers Nantais étant totalement indépendante du C.G.O.S., les prestations se cumulent à celles du C.G.O.S. susceptibles d'être versées.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à téléphoner au **Secrétariat**  
au **02.40.84.61.25** (ou poste 46.125) du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

*Amicalement vôtre.*